



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/HL/PV/Projet

Section de haut niveau

HL

Avertissement: Ce document est un projet, qui peut comporter des omissions ou des erreurs et n'est rendu public qu'à des fins de vérification et de rectification. Les mentions contenues dans ce document provisoire n'engagent pas les personnes dont les propos sont rapportés. La responsabilité du BIT ne saurait être engagée à raison des éventuelles erreurs et omissions entachant ce document, ou de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

PROJET DE PROCÈS-VERBAUX

Section de haut niveau

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

1. La Section de haut niveau s'est réunie le 13 novembre sous la présidence du Président du Conseil d'administration. M. Funes de Rioja et M. Sommer étaient respectivement porte-parole des employeurs et porte-parole des travailleurs.

Première question à l'ordre du jour

Les perspectives économiques mondiales et l'Agenda du travail décent (GB.316/WP/SDG/1)

2. Le Conseil d'administration était saisi d'un document qui présente brièvement les perspectives économiques et les perspectives de l'emploi dans le monde et passe en revue un certain nombre d'éléments concernant la contribution de l'OIT à la coordination des efforts multilatéraux entrepris pour favoriser une reprise et une croissance durables. Le Directeur général présente le document. Il rappelle l'évolution préoccupante du chômage, soulignant que le groupe de travail doit se demander avant tout dans ses débats comment l'OIT doit procéder pour contribuer concrètement, aux côtés des autres acteurs intéressés, au retour de la stabilité économique et sociale et à la promotion du travail décent. La situation diffère selon le pays et la région. L'Afrique connaît – et c'est encourageant – une période de croissance soutenue alors que l'Europe traverse une grave récession. Aucun pays ni aucun groupement régional ne peut cependant se tirer d'affaire seul. La réalité de l'interdépendance économique demande une riposte coordonnée au plan international.
3. L'OIT doit activement veiller à ce que les répercussions sociales des mesures de lutte contre la crise soient dûment prises en compte. Le Directeur général appelle à une coopération plus étroite avec les instances régionales, notamment sous la forme d'une interaction plus systématique avec les banques régionales de développement. Il souligne

que le BIT doit poursuivre ses efforts auprès des institutions et groupements internationaux – comme le G20 – pour qu'ils s'attaquent plus frontalement à la crise mondiale de l'emploi. Il insiste sur l'importance de la coopération bilatérale avec le Fonds monétaire international (FMI) et les nouvelles possibilités de collaboration avec la Banque mondiale, mises en avant dans son rapport, récemment publié, sur le développement dans le monde 2013, consacré au thème «Emplois». La grande mission du groupe de travail, c'est d'imaginer des solutions nouvelles auxquelles l'OIT pourrait contribuer pour répondre à la demande mondiale d'emplois décents.

4. *Le Vice-président employeur* souligne que les employeurs ont toujours défendu une position claire et cohérente sur la question de la création d'emplois: pour eux, les ingrédients indispensables sont la croissance économique, la confiance des entrepreneurs et le renforcement des compétences et de l'employabilité, une attention particulière devant être accordée à l'emploi des jeunes. L'orateur rappelle que les employeurs du secteur privé, qui dirigent des petites ou moyennes entreprises (PME) dans leur très grande majorité, sont les seuls à pouvoir créer des emplois dans les proportions nécessaires pour surmonter la crise mondiale en la matière. Par ailleurs, il faut éviter tout obstacle, réglementaire par exemple, qui pourrait avoir pour effet d'élever le coût du travail.
5. Les employeurs veulent voir que les engagements débouchent sur des mesures concrètes contre la crise de l'emploi, et ils estiment que l'OIT devrait s'employer plus activement à suivre l'application effective des mesures adoptées aux plans national, régional et mondial, étant entendu que la création d'emplois doit être au cœur de tout ce qu'elle fait. Le Bureau doit se garder d'apposer l'étiquette «précaires» sur certaines formes de création d'emplois, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes. Il doit défendre des solutions réalistes compte tenu du marché du travail. La crise a montré clairement qu'il fallait procéder à des réformes structurelles et moderniser les marchés du travail et les réglementations. Le BIT devrait s'attacher avant tout à répondre aux besoins des mandants nationaux et porter à la connaissance des gouvernements des exemples variés d'expériences, positives ou négatives, en tenant dûment compte du contexte national. Le Vice-président reprend l'exemple du document relatif au relèvement du salaire minimum en Argentine, son pays d'origine, et précise que ce sont les particularités du contexte national qui ont permis cela.
6. L'OIT n'a pas à se déclarer opposée à l'austérité, pas plus qu'aux coupes dans la fonction publique, à la flexibilité ou à l'évolution des modalités d'emploi. Dans beaucoup de pays, c'est dans le secteur informel que se concentre le travail précaire, et c'est là-dessus qu'il faudrait mettre l'accent.
7. *Le porte-parole des travailleurs* signale cinq grands problèmes découlant de la crise économique mondiale. Premièrement, les mesures de riposte à la crise ont échoué; le recours à l'austérité budgétaire aux dépens du soutien à la croissance et à l'emploi a débouché, pour beaucoup d'économies, sur la récession et la montée du chômage, notamment chez les jeunes. Deuxièmement, le modèle social européen, qui répond aux préceptes de l'OIT, est mis à mal par les politiques d'austérité budgétaire et les réformes structurelles imposées par la troïka. Troisièmement, le ralentissement mondial a eu des conséquences catastrophiques pour les pays en développement – renchérissement des produits alimentaires, augmentation du chômage et de l'emploi informel, un milliard de travailleurs pauvres. Quatrièmement, la coordination de l'action internationale en faveur du travail décent au sein du système multilatéral n'a pas fonctionné. S'il faut saluer les engagements contenus dans le plan d'action pour la croissance et l'emploi adopté à Los Cabos, une action coordonnée des membres du G20 sur la question s'impose d'urgence. Enfin, l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres, dans les pays développés comme dans les pays en développement, est extrêmement préoccupante. Le groupe des travailleurs n'est pas contre la flexibilité ni contre la création d'entreprises mais il estime que la flexibilité doit aller de pair avec la sécurité.

8. Compte tenu de ces problèmes, le groupe des travailleurs estime que l'OIT doit fixer cinq priorités à son action. Premièrement, elle doit renforcer ses capacités d'analyse et de services consultatifs pour apporter sa contribution à la définition d'un nouveau modèle de développement fondé sur le travail décent. Deuxièmement, elle doit innover en ce qui concerne la prestation de services consultatifs à l'échelon des pays pour répondre plus efficacement aux situations de crise, en se fondant sur le Pacte mondial pour l'emploi et en préconisant des politiques de croissance axées sur l'emploi et la création de revenus. Troisièmement, il faut conclure un nouveau pacte social pour l'Europe afin de protéger le modèle social européen. Quatrièmement, l'OIT doit renforcer sa capacité en matière macroéconomique sur les grandes questions et leur impact sur l'emploi. Enfin, l'orateur appelle instamment l'OIT à accroître sa force de persuasion en s'appuyant sur la recherche ainsi que sur des statistiques et prévisions faisant autorité. Il affirme à nouveau que l'OIT doit jouer un rôle plus actif dans les organes multilatéraux qui traitent des politiques économiques mondiales de façon à faire entendre la voix des travailleurs et des employeurs.
9. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, un représentant du gouvernement de l'Égypte regrette l'absence dans le document d'informations relatives à la situation économique des pays en développement, en Afrique notamment. Le groupe de l'Afrique invite instamment le Bureau à mieux coordonner la collecte et l'analyse des données, en collaboration avec les commissions économique régionales de l'ONU et d'autres organisations régionales, notamment l'Union africaine. Le groupe de l'Afrique a recensé les principaux défis à relever dans la région: ralentissement de la création d'emplois, en particulier en faveur des jeunes, respect des principes fondamentaux défendus par l'OIT, informalité, appui aux PME. La recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, pourrait contribuer à la définition d'un nouveau modèle et au suivi des progrès vers des objectifs convenus de protection sociale en Afrique. L'orateur rappelle pour conclure que la Déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique adoptée au Sommet de Ouagadougou en 2004 reste la source d'inspiration pour l'action à mener, à l'échelle du continent, en faisant de la création d'emplois axée sur la réduction de la pauvreté un objectif déclaré et prioritaire des politiques économiques et sociales et en offrant une base pour la participation active de l'OIT et d'autres acteurs internationaux. Les conclusions de la douzième Réunion régionale africaine de l'OIT, tenue à Johannesburg en 2011, exposent clairement les priorités eu égard à l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015.
10. *S'exprimant au nom du Groupe des Etats d'Amérique et des Caraïbes (GRULAC)*, une représentante du gouvernement de la Colombie souligne que les pays de la région craignent les conséquences que la situation économique difficile pourrait avoir sur les droits des travailleurs. Le GRULAC engage le Bureau à élargir les domaines couverts dans l'analyse contenue dans le document et à s'attarder davantage sur les différences d'un pays et d'une région à l'autre. En outre, le document ne rend pas suffisamment compte de la nouvelle dynamique mondiale qu'entraîne l'essor des économies émergentes. Certains grands pays en développement se sont remis rapidement de la crise financière mondiale, en adoptant notamment des politiques d'investissement dans la formation et en augmentant les dépenses publiques, contrairement aux pays développés qui ont privilégié les réductions budgétaires, l'octroi de prestations de chômage et de subventions aux entreprises. Il convient d'analyser ces différences afin de déterminer l'impact de la crise sur le travail décent. Le chômage des jeunes, source de graves préoccupations, doit être combattu dans le cadre plus vaste de politiques davantage axées sur l'emploi et la protection sociale. Le Pacte mondial pour l'emploi conserve toute sa pertinence, comme le souligne la Déclaration ministérielle de 2012 du Conseil économique et social (ECOSOC). La priorité de l'OIT est de faire en sorte que la relance de l'emploi permette de concilier droits des travailleurs, rémunération suffisante et protection sociale afin de parvenir à une croissance plus inclusive et durable.

11. *Un représentant du gouvernement de l'Allemagne* indique que l'OIT pourrait contribuer à une reprise et une croissance durables en continuant de jouer un rôle prééminent dans le domaine de la coopération internationale, notamment dans le cadre du G20. Les nombreuses personnes qui travaillent dans l'économie informelle sont exclues du champ de la protection et de la sécurité sociales. Soulignant l'importance de la recommandation n° 202, l'orateur indique que son pays a prévu d'apporter une contribution financière importante à des projets liés à la sécurité sociale dans 20 pays, y compris des projets du BIT.
12. *Une représentante du gouvernement du Soudan* indique que, en dépit des difficultés politiques et économiques, son pays s'emploie à faire respecter les normes internationales du travail. Le Soudan tente de lutter contre la hausse du chômage et de soutenir les PME au moyen de programmes de microcrédits, qui permettront d'amorcer la transition vers l'économie formelle. L'oratrice indique que son gouvernement, tenant compte des liens entre les politiques nationales et internationales, appuie l'action de l'OIT en faveur d'une mondialisation équitable et de la justice sociale dans le monde entier, dans le prolongement de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
13. *Une représentante du gouvernement de la Lituanie*, décrivant plusieurs des mesures adoptées par son gouvernement pour réduire le chômage des jeunes, explique que ces mesures consistent notamment à octroyer des subventions aux employeurs qui engagent des jeunes, à accorder des microcrédits et à proposer des formations aux jeunes entrepreneurs. Ces initiatives ont débouché sur un recul notable du chômage des jeunes en 2011.
14. *Une représentante du gouvernement du Zimbabwe* souligne que la réponse de l'OIT à la crise – incarnée avant tout par le Pacte mondial pour l'emploi – reste pertinente, mais doit être affinée et renforcée. Elle engage le Bureau à évaluer en profondeur comment le Pacte mondial pour l'emploi a permis d'atténuer le contrecoup de la crise sur le plan social et de l'emploi et à présenter les conclusions de cette étude à la 319^e session du Conseil d'administration, en octobre 2013.
15. *Un représentant du gouvernement de l'Algérie* fait valoir la nécessité de réformer le système financier mondial et ses règles si l'on veut garantir une croissance durable de l'économie mondiale. L'OIT a un rôle important à jouer en élaborant de nouvelles règles et des réformes qui permettraient de sortir de la crise et devrait poursuivre la collaboration avec le G20. L'orateur présente dans les grandes lignes les initiatives prises par son pays – investissement dans l'infrastructure, appui aux jeunes pour la création de PME, perfectionnement des compétences des travailleurs, amélioration du système de sécurité sociale en collaboration avec le BIT. Il met aussi en relief les progrès réalisés par son pays pour parvenir à une représentation paritaire des hommes et des femmes au parlement et au sein du pouvoir judiciaire.
16. *Un représentant du Ghana* souligne que, contrairement à ce qui ressort globalement du document à l'examen, les perspectives économiques de son pays restent bonnes, grâce aux exportations de cacao et d'or. Toutefois, la croissance économique ne s'est pas traduite par une croissance de l'emploi, surtout pour les jeunes. Ce n'est qu'en conjuguant les échanges commerciaux, l'économie, l'emploi et les politiques sociales que l'on parviendra à créer des emplois. Avec l'assistance du BIT, le Ghana a introduit plusieurs mesures pour promouvoir l'emploi productif: meilleure application des normes internationales du travail, formations professionnelles pour les jeunes, extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel afin de favoriser la transition vers l'économie formelle.

17. *S'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres*, la représentante permanente de l'Union européenne (UE) auprès des Nations Unies constate que le document à l'examen décrit bien les difficultés auxquelles se sont heurtés quelques-uns des pays de la région, mais qu'il ne traite pas suffisamment des efforts concertés, engagés à l'initiative de l'UE, pour atténuer les conséquences sociales de la crise. Il y a lieu d'aborder aussi la situation, bien distincte, des pays avancés, des pays émergents et des pays en développement, de même que les difficultés qu'ils rencontrent et les politiques qu'ils appliquent, dans le cadre d'un travail analytique qui permette de trouver des solutions adaptées. Pour apporter des réponses multilatérales, il faut commencer par avoir une vision commune de la situation. L'oratrice engage le BIT à promouvoir le principe que les questions de travail et d'emploi doivent être examinées conjointement avec les questions économiques, monétaires et budgétaires afin de favoriser une croissance solide et durable et de renforcer la dimension sociale de la mondialisation.
18. *Un représentant du gouvernement de l'Australie* souscrit à ce qui est dit dans le document, à savoir que l'OIT doit continuer de peser de tout son poids dans le système multilatéral pour que la création d'emplois décents et de qualité demeure une priorité mondiale. Le cadre d'action du Pacte mondial pour l'emploi est toujours d'actualité et l'Australie salue la volonté de l'OIT d'intensifier ses travaux sur les politiques du marché du travail et de proposer aux gouvernements des orientations quant aux pratiques à privilégier.
19. *Une représentante du Kenya* rappelle combien il importe de définir une politique de l'emploi, élément clé des politiques nationales, économiques et de développement, en particulier dans le cadre des débats sur l'après-2015. Sachant que le ralentissement économique des pays avancés plombe la croissance et les résultats des pays émergents et en développement, le Kenya appelle le BIT à être le fer de lance d'une action multilatérale.
20. *Un membre employeur du Bangladesh* note que, s'il est vrai que les difficultés économiques varient d'une région à l'autre, l'emploi est un impératif commun. L'Europe a besoin d'une croissance soutenue pour créer des emplois, mais l'Asie doit opérer une transformation structurelle et élargir le marché du travail pour pérenniser la croissance économique et le développement social. Dans toutes les régions, les gouvernements doivent scrupuleusement se garder d'adopter des réglementations du marché du travail qui ont des effets dissuasifs, renchérissent les coûts de la main-d'œuvre et multiplient les risques pour les entreprises et les investisseurs. L'accent devrait être mis sur des politiques qui contribuent aussi bien à flexibiliser les marchés du travail qu'à assurer des possibilités d'emploi durable.
21. *Un représentant du gouvernement des Etats-Unis* souligne l'ampleur de la tâche que représente l'Agenda du travail décent, surtout en ce qui concerne l'aide à apporter aux multitudes qui étaient en crise avant 2008 – les personnes vulnérables, les pauvres, les travailleurs du secteur informel. L'orateur souligne que l'austérité et la précarité économiques ne doivent pas porter atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs, comme l'ont affirmé les chefs d'Etat et de gouvernement du G20 dans leur déclaration au Sommet de Pittsburgh en 2009. Reconnaissant que les ministères du Travail ont une marge de manœuvre limitée, l'orateur les engage à travailler de concert avec les institutions financières et économiques, sur le plan national aussi bien qu'international, pour influencer les politiques macroéconomiques. L'appui apporté par l'OIT au G20 s'est déjà révélé très précieux. La coopération de l'OIT avec les institutions multilatérales devrait aller au-delà de la participation à des réunions de haut niveau et tendre vers des objectifs, des méthodes et des résultats communs.

22. *Un représentant du gouvernement de la France* souligne la nécessité de coordonner les politiques au niveau international pour soutenir la croissance et l'emploi, à l'exemple du groupe de travail du G20 sur l'emploi, au niveau européen – afin de stabiliser la zone euro – et au niveau national, pour créer des emplois. Le dialogue social joue un rôle important en France, où l'on réfléchit à la question de l'emploi, en particulier pour les jeunes. Citant le programme «Emplois d'avenir» adopté par son gouvernement, l'orateur explique qu'il concerne les jeunes qui ne se trouvent ni en emploi ni en formation et prévoit des «contrats de génération» liant l'embauche d'un jeune au maintien dans l'emploi d'un salarié plus âgé. Une réflexion est aussi engagée au sujet de la sécurisation et de la souplesse de l'emploi. La riposte à la crise passe par un renforcement du dialogue social et une amélioration de la coopération entre les Etats et les partenaires sociaux. L'OIT devrait rapidement améliorer sa capacité d'analyse pour faire entendre sa voix. La France tient particulièrement à voir le travail décent figurer parmi les objectifs de développement pour l'après-2015.
23. *Un membre employeur du Panama* fait le point sur l'expérience du Panama, déclarant que la croissance économique soutenue qui a prévalu lors de la précédente décennie a entraîné une situation de quasi-plein-emploi et permis d'augmenter le salaire minimum et de réduire sensiblement la pauvreté. L'afflux de migrants en situation irrégulière provenant des pays voisins et le chômage des jeunes sont les principales inquiétudes en ce qui concerne le marché du travail. Pour remédier au chômage des jeunes, les employeurs et la société civile ont uni leurs forces et proposé des réformes du système d'éducation nationale.
24. *Une représentante du gouvernement de la Roumanie* donne un aperçu des politiques mises en œuvre dans son pays pour relancer l'économie, indiquant qu'une réflexion est en cours sur l'adoption d'une législation plus souple pour stimuler la création d'emplois. Un plan national pour la création d'emplois vient d'être lancé, dont le but est de réduire le chômage, en particulier chez les jeunes, par le développement des PME, la mobilité des jeunes, l'apprentissage et la formation et des mesures d'incitation en faveur des employeurs. Le gouvernement de la Roumanie est disposé à intensifier sa collaboration avec l'OIT et la Commission européenne pour assurer la cohérence de ses politiques avec les normes internationales du travail et la législation européenne.
25. *Un représentant du gouvernement de Trinité-et-Tobago* engage l'OIT à mieux tenir compte de la nouvelle dynamique mondiale et des fluctuations des marchés qui l'accompagnent et changent la donne dans le monde des affaires. L'évolution actuelle des mécanismes de migration mondiaux, notamment le retour des travailleurs migrants dans leur pays d'origine et l'émigration d'autres en quête de travail à l'étranger, a une incidence sur les systèmes de protection sociale, la liberté syndicale et le fonctionnement du marché du travail. Les compétences professionnelles des habitants de pays auxquels on ne fait pas traditionnellement appel, notamment les pays émergents, seront de plus en plus fréquemment sollicitées.
26. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* met l'accent sur la nécessité d'une action concertée si l'on veut privilégier une croissance riche en emplois, car si certains pays en développement et pays émergents affichent des résultats économiques plutôt satisfaisants, tous les pays subissent les répercussions de l'instabilité et de la fragilité financières des pays développés. L'insuffisance des infrastructures constitue un des principaux obstacles à la création d'emplois dans les pays en développement, à quoi s'ajoutent le vaste secteur que représente l'économie informelle et la dépendance à l'égard de l'agriculture.

27. L'orateur souligne combien il importe de garantir la protection sociale des travailleurs du secteur informel et de les aider à amorcer la transition vers l'économie formelle. Le travail décent ne doit pas être qu'un résultat vers lequel tendre, mais aussi un puissant moteur de la croissance économique.
28. *Un membre employeur de l'Afrique du Sud* regrette que la crise soit encore au cœur des débats, dans la mesure où bon nombre d'enjeux économiques – pénurie d'emplois, création d'emplois, pauvreté, existaient avant 2008. La crise a fourni un prétexte bienvenu pour justifier la non-réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'orateur estime qu'il faut mettre sur pied des projets d'infrastructure, garantir l'éducation et stimuler l'esprit d'entreprise. Le rôle du tripartisme devrait jouer un rôle plus proactif lorsqu'il s'agit de trouver des moyens d'accroître la flexibilité et de favoriser une croissance riche en emplois qui permette de réduire la pauvreté. Les déclarations faites à l'occasion du G20 à Guadalajara et à Los Cabos sont des étapes importantes, mais le secteur privé continue de se heurter à une législation punitive.
29. *Un représentant du gouvernement du Brésil* réaffirme le vif attachement de son gouvernement à la promotion du travail décent. Il mentionne la première conférence nationale sur l'emploi et le dialogue social, qui s'est tenue au Brésil en août 2012 et a réuni plus de 1 500 délégués tripartites, comme exemple de dialogue social. Il explique que la forte croissance économique du Brésil lors de la dernière décennie est le résultat d'une répartition plus égalitaire des revenus, de l'augmentation du salaire minimum et de l'extension de la couverture sociale.
30. *Un représentant du gouvernement du Qatar* souligne qu'il faut réformer le système financier international si l'on veut restaurer la confiance dans l'économie mondiale. Il soutient que le cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait être conclu rapidement et souligne en outre la nécessité de renforcer la politique sociale pour garantir une meilleure protection aux travailleurs.
31. *Un représentant du gouvernement de la Chine* invite l'OIT à examiner de plus près la situation économique et de l'emploi dans les pays en développement et à renforcer sa capacité de recherche. La politique adoptée par la Chine dans le cadre de son 12^e plan quinquennal, qui consiste à accroître la demande interne, a permis de donner plus de poids à la consommation nationale qu'à l'investissement comme vecteur de croissance économique. Malgré son bilan satisfaisant sur le plan de l'emploi et de la protection sociale, la Chine a encore du mal à atteindre le plein emploi et à créer des emplois de qualité. L'orateur salue le soutien constant de l'OIT à la Chine, qui se réjouit de poursuivre sa coopération avec l'Organisation sous la direction du nouveau Directeur général.
32. *Un représentant du gouvernement du Congo* se rallie à la déclaration sur l'absence de l'Afrique du document faite par l'Egypte au nom du groupe de l'Afrique, et recommande d'en modifier le titre pour supprimer le qualificatif «mondiales». Il demande comment l'Afrique sera intégrée dans l'analyse présentée dans le document.
33. *Un représentant du Conseil de l'Europe* rappelle que les acquis en matière de droits de l'homme, de démocratie et de respect de l'état de droit dépendent éminemment de la cohésion sociale. Il déclare partager l'avis du porte-parole des travailleurs, à savoir que la crise financière et économique met en péril le modèle social européen. Le chômage, le sous-emploi et l'inégalité sont en train de déchirer le tissu social et d'affaiblir la démocratie. Le cadre législatif et directeur doit s'attacher à réduire les inégalités, la précarité des jeunes, la stigmatisation des migrants, le racisme et la xénophobie tout en encourageant les échanges, la transparence, la participation et la mobilité sociale. L'orateur engage toutes les parties prenantes, et pas seulement les gouvernements, à s'employer davantage à défendre le modèle social européen en luttant contre l'exclusion sociale et la

discrimination, en promouvant la justice sociale et en faisant en sorte que les pouvoirs publics et les grandes entreprises soient comptables de leurs actes devant la société civile.

- 34.** *Le Directeur général* constate que la discussion a permis de mettre en évidence que la crise mondiale de l'emploi est la priorité absolue de l'Organisation. Son impact se fait moins durement ressentir dans certains pays, mais tout le monde s'accorde à penser qu'il est indispensable de se mobiliser pour y répondre efficacement. Comme l'ont fait remarquer plusieurs orateurs, le document à l'examen ne traite pas suffisamment de certaines régions, et il y sera remédié. Le Directeur général souligne qu'il est bien conscient des changements qu'entraîne la nouvelle dynamique mondiale, que la porte-parole du GRULAC ainsi que d'autres orateurs ont évoqués, et il constate que, dans l'ensemble, il y a consensus sur le fait que l'Agenda du travail décent reste le cadre dans lequel doit s'inscrire l'action pour répondre à la crise. Il souligne que, comme l'ont fait remarquer les employeurs, la création et le soutien à la création d'entreprises ne sont pas contradictoires avec les autres aspects du travail décent. Il faut se montrer particulièrement attentif aux besoins des plus vulnérables et des travailleurs pauvres. L'orateur prend acte des demandes adressées au Bureau concernant le renforcement de ses capacités de recherche et d'action, point déjà examiné dans une autre section du Conseil d'administration. L'action doit se fonder sur des recherches étayées par des données concrètes.
- 35.** Le Directeur général exprime sa gratitude pour le soutien manifesté au Pacte mondial pour l'emploi et convient qu'il faut recentrer le débat sur la réalité. Un des éléments importants du Pacte, le dialogue social, semble avoir été malmené par la crise dans certains pays. Heureusement, l'expérience de certains pays, comme la France, sert de contre-exemple. L'orateur note que les mandants appuient la participation de l'OIT au système multilatéral et qu'il importe d'explorer les possibilités offertes à l'échelon régional. Dans l'ensemble, l'OIT doit opter pour une approche à plusieurs niveaux, en misant sur une capacité d'analyse renforcée, une offre plus solide de services aux pays – notamment par l'échange de données d'expérience et la mise en commun des bonnes pratiques – et en s'employant activement à défendre ses valeurs, sur le plan aussi bien régional que mondial.